

## **MAIRIE de FONS**

46100

### **PROCES VERBAL**

Séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2015

---

**Présents** : Vincent CHANTREAU, Didier CHAPOULIE, Jean-Louis CHAULIAGUET, Gisèle CHEVALLIER, Jean-Claude FOURSAC, Laurent MARTIN, Jean-Charles MAZEYRAC

**Absents excusés** : Jacques DEMEUZOY (Pouvoir donné à M. Martin)

**Personne invitée** : Jean-François CHANTREAU

**Séance ouverte à 20 h 00**

---

**N° 1 / 07 / 2015**

#### **Création de la Commune Nouvelle**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les principaux avantages de la création d'une commune nouvelle avec les villages de Lissac et Mouret et Camboulit.

Les dotations de l'Etat ne baisseront plus et augmenteront de 5 % par an pendant trois ans ;

Dans la mesure où la CM est créée avant le premier octobre 2015 il sera possible de "lisser" les taux d'impositions sur douze ans, ce qui revient à ne quasiment pas augmenter les impôts de la commune pendant les douze années en question.

Chaque village pourra garder sa Mairie, son secrétaire de Mairie et un Maire délégué.

Le nom du village sera conservé.

Tous les conseillers municipaux en exercice pourront faire partie de la future Commune Nouvelle.

La mutualisation totale des moyens des trois Mairies permettra de réaliser de

vraies économies d'échelle.

Dans un second temps, le Maire explique aussi que ce projet de création aussi intéressant soit-il présente plusieurs faiblesses :

- des délais imposés par l'Etat beaucoup trop courts. La circulaire de la Préfète du Lot est parvenue aux Mairies courant avril. Il a fallu faire une étude d'impact financier et économique pour aborder ensuite l'intérêt pour nos villages d'adhérer au dispositif.
- une lisibilité après 2020 quasi-absente.

Un débat s'est engagé entre les différents membres du conseil en considérant l'ensemble de ces éléments, enrichi des idées et propositions recueillies pendant la réunion publique avec les Fonsois.

Il en ressort que le sentiment général du Conseil est que l'Etat souhaite depuis fort longtemps regrouper les 36000 communes pour en avoir deux fois moins, comme dans nombre de pays européens. Il y a aussi fort à penser que les regroupements volontaires d'aujourd'hui deviendront sans doute des regroupements imposés demain. L'histoire de nos institutions est là pour en témoigner. Dans ce contexte, tout en rappelant d'une part qu'un délai de réflexion et d'instruction plus long aurait été souhaitable et d'autre part que les éléments concernant la fiscalité bloquée ou presque sur douze ans et la possibilité de garder l'identité de chaque village, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération de demande de création d'une Commune Nouvelle avec les villages de Lissac et Mouret et Camboulit.

Fait et délibéré à Fons le 30 juillet 2015, **Adoptée à l'unanimité.**

**N° 2 /07 /2015**

**Demande de classement du village de Fons parmi « Les plus beaux villages de France ».**

Monsieur Jean-François Chantreau intervenant en qualité de personne invitée par le Conseil intervient pour présenter le dossier qu'il a élaboré pour l'obtention du Label.

Il s'agit d'un document dense qui présente tous les aspects du village tel que réclamé dans le dossier de candidature. Il précise que ce dossier est une première étape qui sera suivie d'autres réunions sur le terrain avec les experts de l'association "Les plus beaux villages de France".

Le Conseil remercie Monsieur Chantreau pour son travail au service du village.

Le maire indique que ce label apportera beaucoup au village y compris pour le restaurant.

## Questions diverses

### Les travaux d'été :

Les travaux de la future bibliothèque sont terminés.

Les travaux de remise en état complète des vestiaires du stade seront terminés le 20 août.

Les travaux de remise en peinture complète de la cuisine de la cantine scolaire seront terminés fin août.

Les travaux de réfection totale de la cour de l'école s'effectueront la dernière semaine du mois d'août.

La remise en état de la voirie centrale du village (du carrefour de l'ancienne Boulangerie jusqu'au carrefour du château du Roc) débutera jeudi 20 août.

Fait et délibéré à Fons le 30 juillet 2015, **Adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 22h30.



Handwritten signatures of council members, including names like Chantreau, Chavalier, and others, arranged in a cluster.